



MOTO CLUB DE LA RAYE CHABEUIL



MCR MOTO TOUR DE LA RAYE

Balade touristique
au profit du Téléthon

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le Moto Club de la Raye organise un rallye intitulé «moto tour de la raye», au profit du Téléthon 2023.

Il aura lieu le **DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023**.

Il se compose d'un parcours motocycliste dans la région du pays de Chabeuil d'environ 100 km.

Les départs s'effectueront sur le parking du Café-Resto du Vercors - La Frégate, 50 Av. de Romans 26120 Chabeuil

Horaire départ: dès 8h00 et ils s'échelonnent jusqu'à 9h00 au plus tard.

ARTICLE 2 :

Ce rallye touristique n'est pas considéré comme une manifestation sportive. Il n'y aura aucune prise en compte du temps réalisé lors de cette manifestation.

ARTICLE 3 :

Cette manifestation est ouverte à tous les pilotes (de plus de 18 ans) et à leurs passagers , pour les véhicules de 2 et 3 roues motorisées (de 125cm³ et plus), immatriculées et assurées.

ARTICLE 4 :

Chaque participant devra présenter son permis de conduire, l'assurance en cours de validité ainsi que le certificat d'immatriculation du véhicule participant.

Il s'engage à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes sur tout le parcours.

Il s'assurera que le plein de carburant du véhicule avant le départ (pas ou peu de station sur le parcours), ait été fait.

La tenue adéquate est demandée : casque, gants (réglementaires), blouson, pantalon, chaussures montantes ou bottes, (si possible).

ARTICLE 5 :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **15 JUILLET 2023**, et devront parvenir à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **15 septembre 2023**, accompagnées du règlement pour être prises en compte.

par courrier

MOTO CLUB de la RAYE
575 chemin des TARDIEUX
26120 BARCELONNE

En retour, une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.



MOTO CLUB DE LA RAYE CHABEUIL



ARTICLE 6 :

Les inscriptions se font individuellement.

ARTICLE 7 :

Le montant de l'inscription est fixé à 30 € par casque.

ARTICLE 8 :

Une feuille de route et un questionnaire seront remis au départ à chaque véhicule.

ARTICLE 9 :

Des points seront attribués en fonction des réponses apportées au questionnaire.

Les scores réalisés donneront lieu à un classement.

Des lots seront attribués en fonction du classement final.

ARTICLE 10 :

Le repas du Dimanche midi sera servi sur le site d'arrivée du rallye : parking du Café-Resto du Vercors/La Frégate.

ARTICLE 11 :

En aucun cas, les conditions atmosphériques ne pourront être considérées comme motif d'annulation.

ARTICLE 12 :

Pour des raisons de logistique, les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. Le nombre de places est limité à 100 personnes.

ARTICLE 13 :

Tout au long de cette manifestation, les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'exclure toutes personnes présentant un comportement suspect ou dangereux.

ARTICLE 14 :

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des prises d'alcool et/ou autres produits illicites et déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant conduirait son véhicule en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites.

ARTICLE 15 :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre de la manifestation.

Ils acceptent, à titre gratuit, l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

email : mcrchabeuil@gmail.com

site du club MCR : <https://mcrchabeuil.sportsregions.fr/>